

DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du  
**SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM**

Séance du 25 OCTOBRE 2000

Objet : L'an deux mille et le ving cinq octobre  
à dix-sept heures trente

Demande de  
subvention  
Européenne  
Communes  
en phase  
transitoire  
"M.I.M.S."  
MM10/09

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au  
nombre prescrit par le règlement dans le lieu  
habituel de ses séances, sous la présidence de  
Monsieur Jean THAON

Présents ou représentés :

MM. THAON, BALDINI, BARBIER, DAVID, DUHALDE, FRERE,  
LORENZI, MARY, OLLIE, PASCAL, REGHEZZA, SENECA, VICTOR,  
ET JANIN.  
MMES BELLON, DALMASSO, FAVARO, FLAVIN-COHEN, FORESTIER.

Le Président rappelle à l'Assemblée que l'action du  
Syndicat est exclusivement dirigée au bénéfice des populations  
défavorisées du Haut et Moyen Pays du Département des AM.

Le développement de ce service culturel notamment à  
travers les interventions musicales en milieu scolaire réalisées  
dans les Ecoles Primaires des centres d'enseignement s'est accru  
au cours de l'année 2000 par une extension des activités dans les  
autres communes grâce au recrutement d'un agent supplémentaire.

En conséquence, le Président propose de solliciter  
l'Union Européenne au titre des communes éligibles à l'objectif 2,  
de l'état au titre de la D.R.A.C. et de la Région, des subventions  
pour la réalisation de l'opération "Interventions Musicales en  
Milieu Scolaire", dont le montant est évalué à 40 800 F.

Ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré,  
le Comité Syndical :

- 1/ sollicite au titre des communes en phase transitoire de  
l'objectif 2, des subventions au taux le plus élevé auprès de  
l'Union Européenne, de l'Etat et de la Région.
- 2/ charge le Président d'effectuer toutes les démarches  
nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,  
Jean THAON

